

Démonstration de vélo-trial

Nos conditions pour une démonstration de vélo-trial.

Le demandeur de l'organisation fourni le matériel suivant :

Une place de minimum 60 m²

Palettes type CFF (80x120cm) minimum : 60 pces

Trans-palette pour la mise en place.

Sonorisation adéquate avec microphone

Banderoles ou barrières pour délimiter la zone des démonstrations et le public.



Tous autres obstacles supplémentaire sont les bienvenus, tel que : voitures, tonneaux, poutres, troncs, éléments en béton et/ou bien évidemment des obstacles naturel tels que escaliers, murs, pierres etc....

Les pilotes et accompagnateurs seront nourris à midi et/ou le soir pour autant que la démonstration se déroule pendant ces pauses.

Rémunération : Frs 1000.- à 1500.-

Note : chaque événement est évalué avec le demandeur de la manifestation en fonction du nombre de pilotes lié à la place disponible, (minimum 60 m²), de la durée totale de la démonstration, du lieu et du but de la démonstration.

Ces conditions remplies nous nous ferons un très grand plaisir d'effectuer des démonstrations qui enchanteront votre public.

Nous sommes à votre disposition afin de régler les diverses modalités d'organisation.

Pour le Trial Club Passepartout :

René Meyer

Entraîneur

021 903 46 10

076 306 64 09

Jean-Daniel Savary

Entraîneur

076 504 45 33